



25, Route de Licques  
62890 CLERQUES  
Tél. 03.21.35.06.32

République Française  
Département du PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement de SAINT-OMER  
Canton de Lumbres  
Commune de CLERQUES

*Registre des Arrêtés du Maire n° 002 -2021*

**ARRETE portant RESTRICTION de la circulation  
Sur la route de Guémy (branchement Enedis avec  
traversée de chaussée et terre)  
Du 26 avril au 7 mai 2021**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande de l'entreprise SADE située à Grande-Synthe, représentée par Mme Marie BOGAERT, en date du 24 avril 2021,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux repris en objet,

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 26 avril, et jusqu'au 7 mai 2021, des travaux auront lieu sur la route de Guémy. Les travaux prévus consistent à faire des branchements électriques pour Enedis avec traversée de chaussée et de terre.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise. Les restrictions seront: limitation de la vitesse à 30km/h, interdiction de stationnement et interdiction de dépassement.

**Article 3 :** Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, Monsieur le responsable de l'entreprise Sade Grande-Synthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 24 avril 2021

Aurélien DOMMANGET,  
Maire

